

Le projet initial de mosquée de Massy

Pour le grand ensemble de Massy-Antony comme pour les futures « villes nouvelles », des emplacements avaient été réservés pour les lieux de culte. Mais on ne concevait alors que les cultes traditionnels : catholicisme et protestantisme. Le rapatriement des juifs d'Afrique du Nord et la volonté du Consistoire israélite de développer les « Chantiers du Consistoire » équivalents aux « Chantiers du Cardinal » ont entraîné la construction de synagogues dans les banlieues, et tout particulièrement au grand ensemble de Massy.

Mais rien n'est prévu pour l'Islam. Parce que cette religion était quasiment inexistante en métropole avant la reconstruction. Puis parce que les premiers arrivés, des hommes d'origine maghrébine, sont hébergés dans des bidonvilles, puis des foyers collectifs. Leur pratique religieuse est restée longtemps limitée à l'espace privé de leur chambre ou du foyer, ou à une salle collective close, invisible de l'extérieur.

A Massy, jusque dans les années 1990, l'Islam est pratiqué dans des caves ou dans la salle de réunion du foyer SONACOTRA (actuel ADOMA). La Ville prêtait exceptionnellement salle et/ou terrain pour les grandes fêtes religieuses. Mais la population pratiquante se développe avec l'arrivée de familles et les enfants de la 2^e (voire de la 3^e) génération. Un magasin désaffecté est acheté par des membres de la communauté, mais la foule déborde largement sur la place pendant le Ramadan.

La nécessité d'un vrai lieu de prière se fait de plus en plus sentir. Mais deux problèmes se posent. D'abord l'éparpillement des groupes musulmans selon la diversité de lecture du Coran, les pratiques religieuses, les pays d'origine ou plus simplement le quartier d'habitation. Ensuite les problèmes financiers. Le maire de Massy et l'ensemble du Conseil Municipal vont jouer le rôle de facilitateurs pour la résolution de ces deux difficultés.

Le 27 juin 2002, le Conseil Municipal adopte le principe du **bail emphytéotique** pour un terrain pour la construction d'une mosquée par l'ensemble de la communauté musulmane. Ce terrain se trouve sur l'ancien « terrain des ferrailleurs » à proximité du centre commercial Coran pas très loin du centre ville et à la limite du nouveau quartier Atlantis. Un **Conseil Consultatif des Musulmans de Massy** dont le but est la création de cette mosquée est créé regroupant, grâce à des élections, les diverses sensibilités locales de l'Islam.

Un permis de construire est déposé en mairie le 26 décembre 2006. L'architecte est **Aziz Ouazzani**, architecte DESL. **L'inauguration de la première phase** de travaux vient d'avoir lieu. La mosquée devrait accueillir les fidèles en 2013.

En parallèle, la rénovation du centre commercial Bourgogne a entraîné la fermeture¹ de l'ancien lieu de prière du centre Bourgogne. Le maire a pris l'initiative de construire, un peu à l'écart², un **bâtiment municipal** modulaire pour accueillir les réunions du CMM et une salle de prière pour remplacer celle de Bourgogne. Cette décision a été longuement discutée en Conseil Municipal car, avec cette décision, la collectivité territoriale n'est plus seulement facilitatrice, mais devient actrice dans le domaine religieux. Les nouveaux locaux devraient être utilisables début 2011³.

¹ Avec indemnisation

² Dans le parc Descartes

³ Marché attribué à l'entreprise Yves Cougnaud – Conseil Municipal du 24 juin 2010

Le projet initial de mosquée de Massy

Massy le 5 juillet 2002

*A Madame DUFOUR Conseillère municipale
A Monsieur Michael MARCIANNO Maire Adjoint
A Monsieur KRIBI Hamed Conseiller municipal*

*Mairie de Massy 1, avenue du Général DE GAULLE
91300 Massy.*

Madame, Messieurs,

Suite à la motion votée au conseil municipal du 27 juin dernier et après la signature d'un protocole d'accord le 4 juillet 2002 par les sensibilités de la communauté musulmane et qui concerne les engagements suivants :

- ✓ Valider le principe du scrutin du 29 septembre 2002.
- ✓ Considérer ce scrutin comme une étape nécessaire et primordiale en vue de l'édification de la future mosquée de Massy.
- ✓ Organiser ce scrutin en toute transparence, dans le respect de toutes les sensibilités des musulmans.
- ✓ User de tous les moyens utiles et nécessaire en vue de la réalisation de ce scrutin.
- ✓ Associer les élus locaux et les pouvoirs publics à ce scrutin.

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous demander de participer en tant qu'élus à la commission de contrôle du corps électoral et des candidatures pour le scrutin du 29 septembre 2002 afin de désigner démocratiquement les membres du conseil consultatif des musulmans de Massy.

Nous comptons sur votre collaboration.

Dans l'attente de vous convier à la première réunion de cette commission au début du mois de septembre prochain, veuillez, agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Comité Provisoire de Réflexion et de suivi du CCMM

Signataires :

Mr ABICHOU Salem

Mr BENAIZ Daoudi Smail

Mr HOUD Ahmed

Mr OULED Hajja Ahmed

Mr ATTAFF Nacer

M^r BELMILOUD Hafid

Mr OUBARI Said

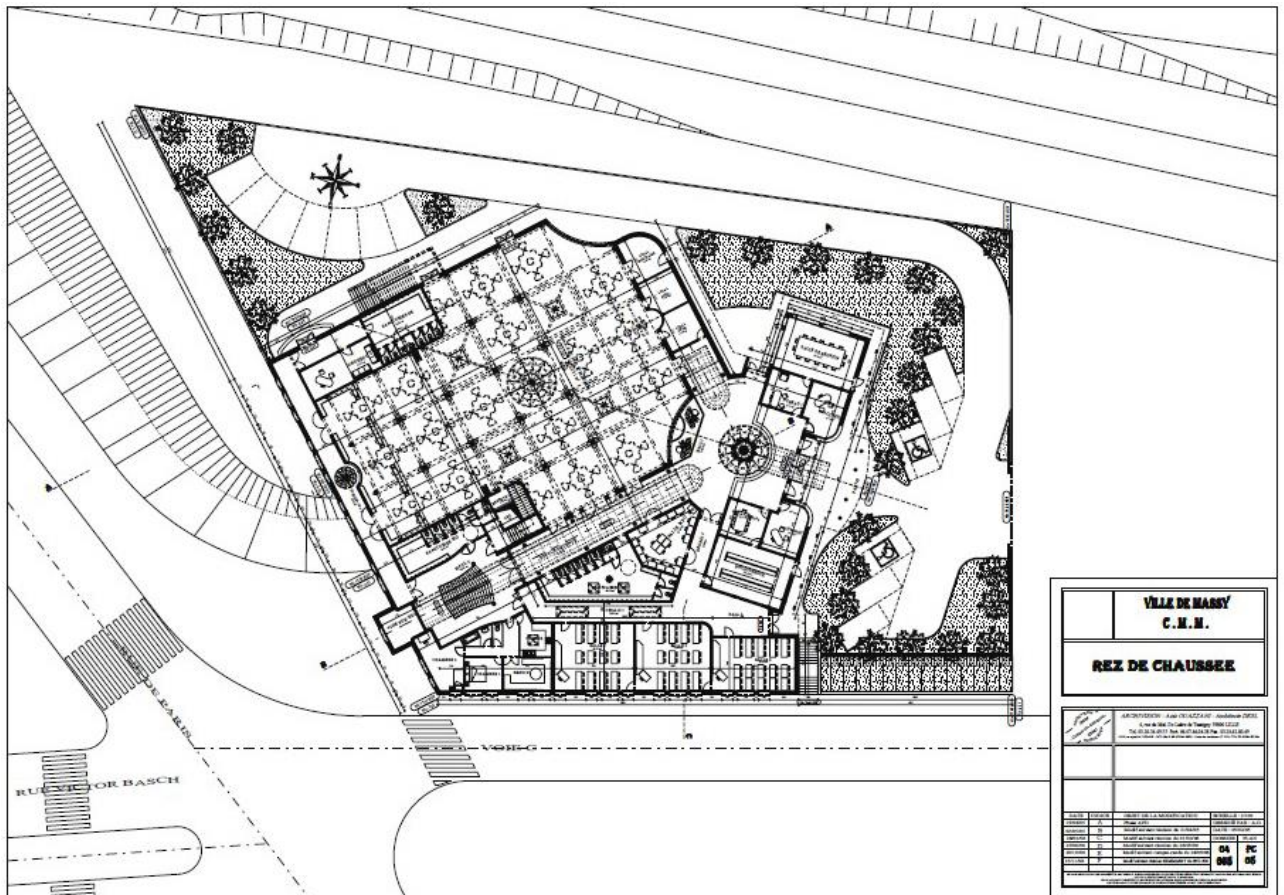
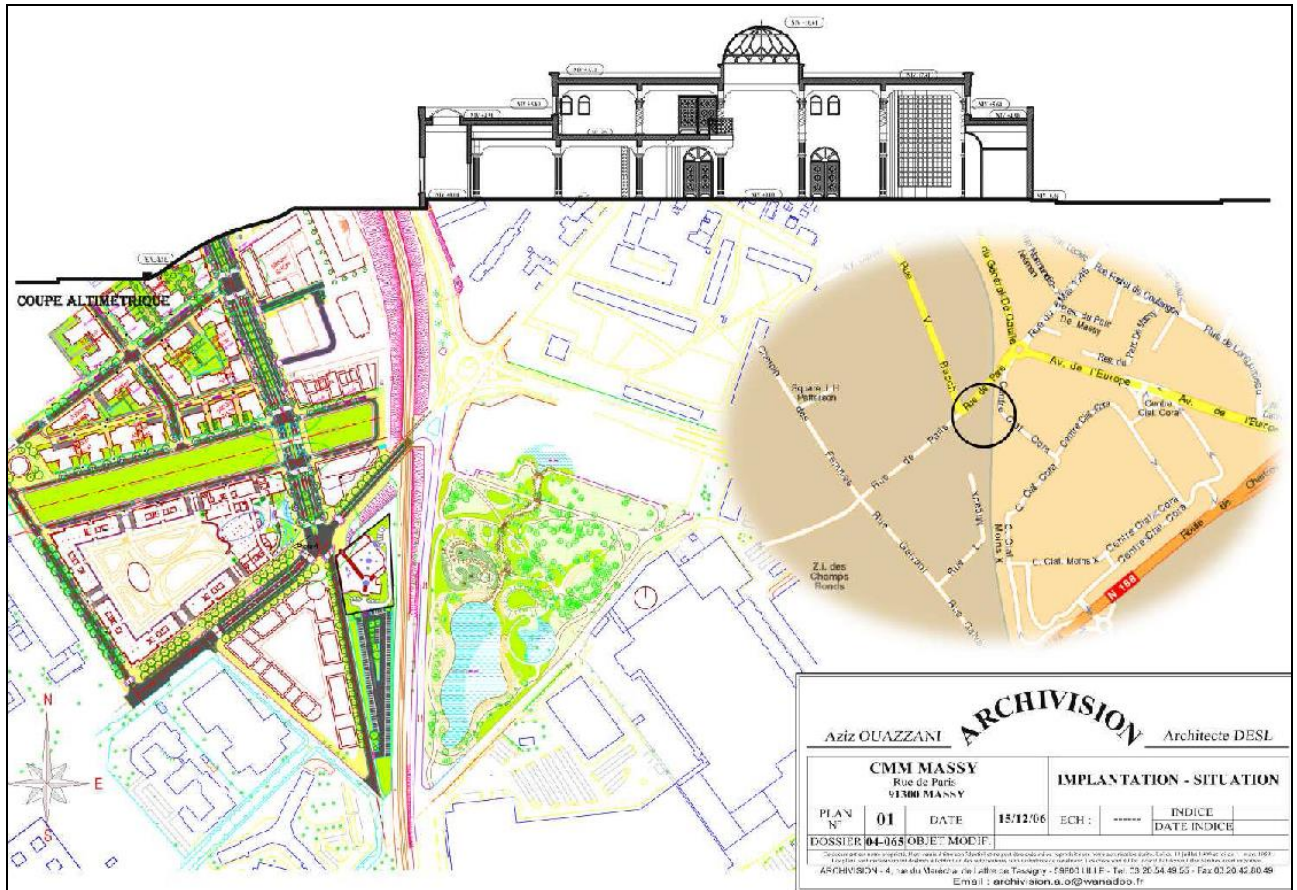
Mr GRIBI Mohsen

Mr BEL GUERMAH Mustapha

Mr MOUIHI Mourad

M^r SALL

Le projet initial de mosquée de Massy



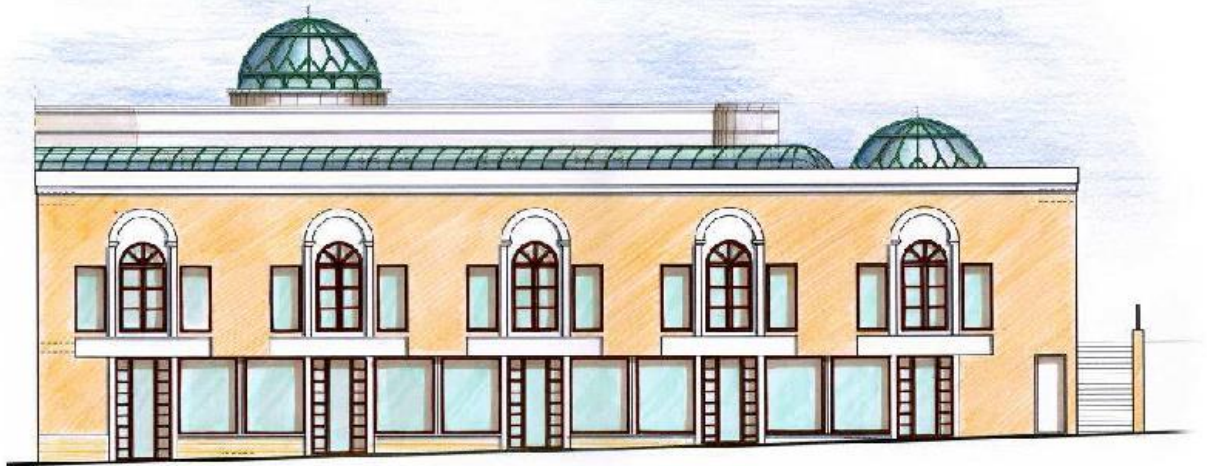
Le projet initial de mosquée de Massy



Le projet initial de mosquée de Massy



ARCHITECTURE
J. Guay
le 13 décembre 2006
Cabinet d'Architecture
VOISINARD



ARCHITECTURE
J. Guay
le 13 décembre 2006
Cabinet d'Architecture
VOISINARD

Le projet initial de mosquée de Massy

MASSY

Le chantier de la mosquée démarre enfin

« Il aura fallu être patient... » Noureddine, musulman habitant aux Ulis, est ému. Samedi, en fin de matinée, le chantier de la future mosquée de Massy a été lancé. Le décapage du terrain doit commencer cet été. Après le ramadan, qui se déroulera cette année du 11 août au 10 septembre, ce sera au tour du terrassement, du début du gros œuvre et du choix des entreprises. La pose d'une première pierre symbolique est prévue aux alentours du mois d'octobre.

Le permis de construire déposé en... juillet 2007

« Les gens commencent à s'impacienter. Tout est enfin sur les rails », se réjouit Tama Samake, secrétaire général du conseil des musulmans à Massy (CMM). Car le projet d'une mosquée à Massy date de nom-

breuses années, avec la création du CMM en 2002 et le dépôt du permis de construire le 19 juillet 2007. « Voir arriver les premières pelleuses va relancer la ferveur autour du projet. Une certaine frilosité s'était installée. Nous espérons que cela va relancer les dons », précise Tama Samake. Pour l'instant, 822 000 € ont été récoltés. « Il faudrait un peu plus d'un million pour réaliser confortablement la première phase du projet », assure le trésorier du CMM.

Les premières prières sont prévues à l'horizon 2013. « Il faut que ce bâtiment rayonne et que tout le monde en soit fier. J'ai confiance », approuve Vincent Delahaye, le maire (Parti radical valoisien) de Massy. En attendant, un chapiteau sera implanté sur le terrain pour les prières du ramadan. « Une mosquée provisoire en attendant la belle, la vraie ! » espère Noureddine.

JULIEN HEYLIGEN



MASSY, SAMEDI. Un membre du conseil du culte musulman de Massy présente les plans de la future mosquée.

(LP/J.H.)



Le terrain en octobre 2010

Le projet initial de mosquée de Massy

Le futur local loué aux musulmans fait déjà polémique

Le sacro-saint principe de laïcité est-il bafoué à Massy ? C'est la crainte de l'opposition de gauche, qui s'en est ouverte, en fin de semaine dernière, au conseil municipal. En cause : la décision du maire (radical valoisien), Vincent Delahaye, de faire construire un bâtiment préfabriqué — qui coûtera plus de 350 000 € pour 165 m² — pour y loger deux associations. Il s'agit du conseil des musulmans de Massy (CMM), qui porte le projet de mosquée dans la zone Atlantis, et Al-Fatiha, une association qui mène des actions culturelles, et dont le local actuel héberge aussi de nombreux fidèles lors de la prière du vendredi. Or, ce local, situé dans le centre commercial Bourgogne, devra déménager d'ici à la fin de l'année, puis que le centre sera démoli. Pour Olivier

Mettre en place un marché public pour créer une salle de prière remet en cause le principe de dissociation de l'Eglise et de l'Etat

OLIVIER ROVERCH, PRÉSIDENT DU GROUPE D'OPPOSITION

Roverch, président du groupe socialiste d'opposition, « mettre en place un marché public pour créer une salle de prière remet en cause le principe de dissociation de l'Eglise et de l'Etat ». Son collègue Jérôme Guedj considère qu'en faisant construire et en louant ce local à Al-Fatiha, « la ville devient acteur de l'organisation du culte musulman ». Vincent Delahaye, qui a botté en

touché jeudi soir, y voit plutôt une certaine forme de pragmatisme. « Nous allons signer une convention. Ainsi, nous aurons un droit de regard », explique-t-il, rappelant que le tarif de la location couvrira l'amortissement de la construction. « La ville ne sera pas de sa poche. Dès les premières réunions, il y a quatre ans, je me suis engagé auprès d'eux pour leur trouver un nouveau lieu car, au-delà de la prière, ils poursuivent également des actions sur le terrain. » Pour le maire et l'association, ce local n'a pas vocation à devenir un second lieu de culte. « Il n'y a pas de concurrence avec la mosquée, où la majorité des fidèles se rendront », promet Fayçal Ouchene, président d'Al-Fatiha, qui souhaite rester « hors des polémiques politiciennes ». « Si quelques retraités ou personnes à mobi-

lité réduite continuent de vouloir y prier, poursuit-il, nous les accueillons, mais l'important pour nous est de maintenir nos actions culturelles. » Al-Fatiha compte 160 membres, mais son local est fréquenté par plus de 400 personnes, principalement des habitants du quartier, souligne son président, pour des cours d'arabe, des conseils juridiques, offrir des repas aux personnes en difficulté...

Le bâtiment préfabriqué, qui sera installé dans le parc des sports, est donc amené à rester. En attendant, le projet de mosquée, lui, avance. Le CMM a déjà recueilli 850 000 € auprès de ses fidèles. La première pierre de ce bâtiment de 2 000 m² sera posée samedi et la première tranche des travaux devrait démarrer en septembre. LC

Le Parisien - Essonne p.II - lundi 28 juin 2010

Archives personnelles

Francine Noel – 11 octobre 2010